

SEANCE DE LA CHAMBRE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Que s'était-il donc passé ? Toujours en fin de matinée, des nuages s'amoncelaient à l'horizon parlementaire du Palais-Bourbon à propos de la politique extérieure du Gouvernement. La question s'élevait soudain lorsque M. Cornavin, député communiste, demanda la discussion immédiate d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à accepter le rétablissement du contrôle international pour la frontière pyrénéenne et à laisser le commerce libre entre la France et l'Espagne républicaine. C'était se heurter à un sujet extrêmement brûlant. Chacun s'en fut déjeuner sans que l'horizon s'en fût éclairci. Il devait s'éclaircir au milieu de l'après-midi dans les couloirs de la Chambre.

Des paroles imprudentes furent prononcées. Les explications entre deux députés de droite et un député d'extrême gauche dégénérèrent en bataille et il fallut séparer les combattants. Il ne faut pas exagérer la portée de l'incident. Dans la chaleur des convictions, et en faveur de certains entendements, les parlementaires ne s'abandonnèrent pas à des actes de courtes bagarres, lesquelles se terminent le plus souvent par une réconciliation générale.

D'ailleurs, à la reprise de la séance, M. Edouard Herriot qui présidait, réussit à ramener un calme relatif. Il déclara l'incident clos et la séance fut renvoyée à aujourd'hui.

On a été tenu près de la clôture dont la date reste malgré tout incertaine, n'hésitant pas à le dire. Hier soir, en fin de séance, l'orage n'était pas complètement apaisé. Sur le plan parlementaire, le problème espagnol a pris soudain une acuité très accentuée. Les derniers débats de la session ordinaire de la Chambre ont été agités. La grande autorité du Président de la Chambre et la maîtrise parfaite du Président du Conseil parviendront peut-être à calmer les esprits. Espérons-le.

LA SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot. Au banc du gouvernement: M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères; M. Julien, ministre des P. T. T. Il y a peu de monde dans les tribunes publiques, mais on remarque dans la tribune diplomatique la présence de M. Mackay Pacha.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation des accords concernant l'abolition des capitulations signés à Montreux le 8 mai 1937.

M. DESCHIZEAUX DEVELOPPE SON RAPPORT

M. DESCHIZEAUX, rapporteur de la commission des affaires étrangères, demande à la Chambre de ratifier les pactes.

M. DESCHIZEAUX — Votre commission des affaires étrangères ne vous propose pas seulement l'approbation du passé, elle a voulu avant tout suggérer un programme constructif pour notre avenir. Nous sommes en présence de événements récents qui prouvent que si des influences trop présentes ont dû être contre-balançées, celle de la France ne menace personne. La France n'a qu'à continuer à exercer sa primauté dans le Proche-Orient.

L'importance des intérêts français en Egypte

M. Deschizeaux rappelle l'importance des intérêts français en Egypte. « Nous avons, dit-il, en Egypte, dix écoles françaises donnant instruction à 42.000 enfants. Nous sommes une des plus importantes de l'étranger, compte 25.000 membres. Nous espérons qu'on investira en Egypte plus de trente milliards de capitaux. Il y a eu au cours de ces dernières années une influence française qui a été et mieux appréciée. »

Les contingents de décorations de la Légion d'honneur

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à :

1° A fixer pour une nouvelle période de cinq ans à dater du 1er Juin 1938, les contingents de décorations de la Légion d'honneur sans traitement, attribués aux administrateurs militaires.

2° A fixer les contingents de décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, avec traitement, des ministères de la Guerre et des Colonies.

M. Louis MARIN (Meurthe-et-Moselle) soutient un contre-projet. Il rappelle qu'il s'est plaint à plusieurs reprises de la situation de la Légion d'honneur. Il demande notamment, dans ce contre-projet, que les contingents soient diminués de 50 %, après la promotion du 1er Juin 1938, et que les contingents civils ont été augmentés de 30 %.

Le contre-projet est mis aux voix par scrutin et repoussé par 442 voix contre 135.

M. PARMENTIER

M. PARMENTIER (Nord) proteste contre l'augmentation du contingent des croix des Régions Libérées. Il regrette que l'on ait repoussé le contingent pour les anciens combattants volontaires, alors qu'on accorde 100 croix de Légion d'honneur à l'Espérance des Arts et Techniques et d'autres croix pour le cinquantenaire de l'Ecole supérieure des P.T.T.

M. PARMENTIER, — Il y a encore des candidats à récompenser dans les régions libérées.

M. Paul REYNAUD — Le ministère des Régions Libérées est mort et les régions libérées ont été reconstruites. A titre de transition, le Gouvernement accepte le nouveau texte de la Commission, qui réduit de moitié le contingent des Régions Libérées à partir de 1938, de trois quarts à partir de juillet 1939.

M. PARMENTIER accepte la proposition de M. Paul Reynaud et retire son amendement. Le nouveau texte de la Commission est accepté. Le projet de loi est adopté.

Le règlement de l'ordre du jour

La Chambre accorde à la commission de l'Agriculture, les pouvoirs d'enquête qu'elle réclamait.

Le président fait connaître les décisions de la conférence des présidents pour le règlement de l'ordre du jour.

M. TIXIER-VIGNANCOUR demande que la Chambre repousse cette proposition et qu'elle consacre la séance de demain à la discussion d'interpellations sur la politique étrangère. Il se dit en possession d'un rapport sur deux officiers français tués pendant l'occupation de deux communes par des troupes de la 43e division espagnole (exclamations), bruits à droite et à l'extrême gauche.

M. HERRIOT fait remarquer que les propositions de la conférence des présidents sont seules en discussion. Si M. Tixier-Vignancour dépose une demande d'interpellation, la Chambre sera appelée à fixer la date de discussion.

M. TIXIER-VIGNANCOUR déclare que ceux qui voteront contre les propositions de la conférence des présidents prouveront ainsi qu'ils sont partisans de voir s'instaurer un débat sur les affaires d'Espagne.

M. ELICHON (Nord), demande l'inscription à l'ordre du jour de la discussion du projet de loi tendant au bénéfice des allocations familiales à l'Agriculture.

M. HERRIOT fait remarquer que le vote du rejet des propositions de la conférence des présidents demandé par

Les interventions

M. GRAT (Fédération Républicaine) demande que les intérêts matériels et moraux de la France en Egypte soient défendus.

Nous sommes partisans de la collaboration franco-egyptienne, mais les droits des deux parties doivent être garantis.

M. PÉRI (Com.) souhaite que la Chambre approuve les actes de Montreux qui mettent fin à un régime de servitudes. Il espère que cette ratification n'est qu'une expression de la politique française en Orient et que les ratifications bientôt le traité franco-egyptien et le traité franco-libanais.

M. DE TESSAN (Rad-Soc.) qui avec M. Hymans, signa les accords de Montreux déclare que les négociateurs français ont obtenu des engagements précis du gouvernement égyptien: Ils ont obtenu la promesse d'un traité de commerce. Pendant la période transitoire, les Français auront les mêmes droits que les Egyptiens.

M. PIETRI votera l'accord, non pas comme un pis aller, mais comme un acte

M. Georges BONNET répond aux orateurs. Il demande à la Chambre de voter la ratification des accords, ratification qui, de l'avis du gouvernement égyptien, doit précéder la préparation de l'avenir. Les négociations vont incessamment commencer entre la France et l'Egypte. Elles seront inspirées des directives de la Commission des Affaires étrangères et aucun des intérêts que la France possède en Egypte ne sera sacrifié. Elle sera, au contraire, par ailleurs, que les traités franco-egyptien et franco-libanais viennent rapidement devant les Chambres. Il travaille à l'établissement de relations toujours plus amicales entre la France et la Turquie. La Chambre peut être assurée que le gouvernement défendra partout les intérêts de la France (Applaudissements).

On entend ensuite les explications de vote. M. CORNAVIN (Com.) demande au président de la Commission des Affaires étrangères de faire venir le débat sur l'Espagne dès aujourd'hui.

Le président attribue d'un contingent spécial dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition internationale de Paris 1937.

Repondant à une question de M. Cornavin, M. HERRIOT indique que la position de résolution communiste relative à l'Espagne, doit être renvoyée pour examen à la Commission qui la rapportera dans les délais réglementaires. L'incident est clos.

Séance levée à 12 h. 05.

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Edouard Herriot. Au banc du Gouvernement, MM. Albert Sarraut, Queuille, Jean Zay, Paul Reynaud, Ramadier.

La Chambre adopte sans débat le projet de loi tendant à transformer un emploi à la direction générale des Beaux-Arts. La proposition de loi de M. Jean Niel tendant à modifier les articles 676 et 677 du Code civil.

La fermeture hebdomadaire des Foires et Salons

La Chambre passe à la discussion du projet sur le droit d'auteur et le contrat d'édition mais, à la demande du ministre de l'Education nationale et d'accord avec la Commission, le projet est renvoyé à la Chambre pour examen de la Commission qui la rapportera dans les délais réglementaires. L'incident est clos.

La séance est reprise...

A 17 h. 45 les tribunes de la presse sont ouvertes; bientôt celles du public le sont aussi. Les députés ont repris place non sans avoir bavardé un peu. L'arrivée de M. Fernand Claudet, qui porte un pansement sur l'œil gauche, est vivement applaudie à droite et au centre.

A 17 h. 50, la séance est reprise.

M. HERRIOT. — La Chambre voudra réjouir avec son président les incidents violents qui viennent de se produire dans les couloirs. Elle voudra, par son calme, son sang-froid, défendre la dignité parlementaire (appl. tous bancs).

M. Jean DUCLOS (Com.). — Nous réprimons de la façon la plus énergique les actes qui viennent de se commettre des paroles ont été lancées de la droite à l'adresse de notre grand camarade André Marty (excl. dr., appl. ex. r.).

M. Jean DUCLOS — Nous ne tolérons jamais cela à l'égard d'un soldat de la liberté, de la paix.

A droite. — Des menaces ?

M. DES ISNARDS. — Va-t-on faire cesser ce scandale ?

M. Jean DUCLOS — Vos provocations...

M. HERRIOT. — Moi seul en suis juge (applaudissements).

M. Jean DUCLOS. — Nous défendrons Marty tant qu'il aura l'œil en danger.

M. CLAUDET. — Je ne ferai pas un discours comme celui que nous venons d'entendre et qui caractérise une parfaite hypocrisie (excl. commun.). Je proteste contre l'agression inqualifiable que vient d'être l'objet. Je crache mon mépris à la face de ceux qui voudraient instaurer chez nous les marches ignobles de Moscou (appl. dr., centre).

M. HERRIOT. — Je fais appel aux deux côtés de l'assemblée d'où j'ai entendu partir des injures pour qu'ils m'écourent quand je fais appel au calme.

M. Xavier VALLAT lit un article de règlement qui permet de prendre des sanctions pour ceux qui ont commis un acte délictueux dans l'enceinte de la Chambre et le demande au président de prendre les sanctions prévues par le règlement. On connaît celui qui a commis un acte de violence.

Un communiste. — M. Claudet s'est blessé lui-même (exclamations).

...puis levée jusqu'à ce matin

M. HERRIOT. — Il est exact qu'un article du règlement m'invitait à faire part de l'incident à la Chambre; je l'ai fait. M. Claudet, blessé, est du reste un des membres les plus calmes de cette assemblée (appl. nomb. bancs). Quant aux sanctions, il faudrait connaître le coupable ou bien que celui-ci se désigne lui-même.

Voix à droite. — Cornavin! Cornavin!

M. HERRIOT. — Si, en cette séance, qui est peut-être une des dernières de la session, les incidents se renouvelaient, je renverrais la séance à demain matin.

M. CLAUDET. — Je demande que l'incident soit clos. Sous prétexte de dignité de mépris tous les bons Français (applaudissements).

M. HERRIOT. — L'incident est clos. M. CORNAVIN persiste cependant à vouloir parler.

M. HERRIOT prend alors le parti de mettre à exécution son message de lever la séance. La séance est levée à 18 h. 10. Séance demain matin, 9 h. 30.

VIVE ALTERCATION DANS LES COULOIRS

M. Claudet, député du Doubs a été légèrement blessé

Vif incident entre M. Cornavin et Tixier-Vignancour

M. TIXIER-VIGNANCOUR : La Chambre est maîtresse de son ordre du jour, si nous repoussons les propositions de la conférence des présidents, nous pourrions fixer un autre ordre du jour et nous occuper de la situation de la Tunisie. Les Communistes le souhaitent sans doute, mais M. Tixier-Vignancour qui n'a pas déguisé sa pensée.

M. TIXIER-VIGNANCOUR. — C'est inutile, vous le savez bien, car je vous ai déjà interpellé plusieurs fois et vous ne m'avez jamais répondu (excl. comm.).

M. CORNAVIN insistant en cause M. P.-E. Flaudin continué à injurier ses collègues de droite.

M. Edouard HERRIOT. — Les mots ont sans doute dépassé votre pensée.

M. TIXIER-VIGNANCOUR. — Non ces mots n'ont pas dépassé sa pensée, car M. Cornavin n'a pas de pensée (rires à gauche, excl. gauche). Les Communistes le souhaitent sans doute, mais M. Tixier-Vignancour qui n'a pas déguisé sa pensée.

L'état de M. Claudet, qui a été soigné à l'infirmerie du Palais Bourbon, ne présente pas de gravité.

M. Herriot suspend la séance

M. Cornavin continuant à prendre à parti les députés de la droite, ceux-ci ripostent en criant : « Marty, assassin ! »

M. CORNAVIN rappelle la proposition précise du Parti communiste et proteste contre la politique de non-intervention telle qu'elle est pratiquée depuis deux ans. Comme il met en cause les lords anglais et les capitalistes de la Cité, le président de la Chambre l'interrompt et la droite recommence à crier : « Marty, assassin ! »

Les Communistes repoussent : « Vive Marty ! »

M. Herriot, après avoir vainement essayé de suspendre la séance, est obligé de se couvrir, la séance est suspendue à 17 h. 15.

Les députés communistes défilent de loin M. Tixier-Vignancour et ses amis. Ils se dirigent vers la tribune de gauche.

A la suite des incidents survenus dans les couloirs, l'ordre est donné de faire évacuer les tribunes publiques. Elles sont évacuées; il ne s'est d'ailleurs produit aucune violence dans la salle des séances.

Le Sénat a commencé la discussion du projet sur l'organisation de la nation en temps de guerre

Le Sénat a voté le crédit de 24 millions pour la réception des souverains britanniques

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. MM. Guy la Chambre et Jules Julien sont au banc du Gouvernement.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Reynaldy, décédé hier à Rodéz.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate d'un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit destiné à faire face à la réception des souverains britanniques. Conformément au règlement, la discussion ne pourra s'instaurer que dans une heure.

Plusieurs projets d'intérêt secondaire déjà votés par la Chambre sont ensuite adoptés sans discussion.

L'organisation de la nation en temps de guerre

L'ordre du jour appelle la discussion du projet adopté par la Chambre sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre. Le projet est présenté par M. FABRY, rapporteur de la commission de l'armée, souligne tout d'abord que la défense nationale est devenue l'affaire du gouvernement tout entier et que la discussion ne pourra s'instaurer que dans une heure.

M. FABRY insiste ensuite sur le caractère d'urgence de ce projet, qui présenterait un conflit à l'époque actuelle. Politiquement, dit plus loin M. Fabry, nous devons placer au gouvernement des hommes que nous désirerions voir en temps de guerre. Il sera trop tard pour changer les hommes, la guerre une fois déclarée. Tous les actes du gouvernement doivent s'inspirer de cette idée que tous les événements concernant le bassin méditerranéen intéressent notre sécurité. Il faut éliminer toute division du cœur des Français.

Il faut être capable de remplacer aussitôt les quantités de matériel qui disparaîtront des premiers jours d'un conflit.

Enfin, il faut être prêt organisationnellement et matériellement à ce problème que pose le projet de loi en discussion. L'essentiel est de traverser les premières semaines d'une guerre. Les trois armées de terre, de mer et de l'air doivent être plus s'entretenir. L'harmonie doit régner entre elles. Il faut pour cela introduire dans les commandements les principes de la coordination des efforts de préparation la défense anti-aérienne des populations, et surtout des centres de production.

En ce qui concerne le commandement unique, M. Fabry déclare que la Commission de l'Armée n'a pas voulu livrer une bataille d'école à ce sujet. Ce qu'il a voulu c'est que, dès le début du conflit, le pays fût prêt, et que le Gouvernement fût en mesure d'organiser la nation.

Il faut multiplier et favoriser les contacts entre les trois armes, il faut aussi qu'à l'heure de l'échéance, il y ait un seul chef militaire prêt à toutes les éventualités des temps de paix. Ce chef n'exercera pas le commandement des armées mais les dominera. Il sera le chef d'état-major général de la défense nationale et coordonnera les efforts de toutes nos armées.

Bien que la solution que propose la Commission de l'Armée ne soit pas celle des Commandements de l'Air et de la Marine, M. Fabry l'estime cependant la meilleure et termine en demandant au Sénat de s'y rallier.

M. Bergeons expose l'avis de la Commission de la Marine

M. BERGEONS expose ensuite l'avis de la Commission de la Marine. Il demande au Sénat d'adopter les textes du projet prévoyant pour le temps de guerre une marine marchande pouvant satisfaire aux besoins de la nation. Il insiste également sur la nécessité de développer une puissante marine de guerre.

En ce qui concerne l'existence d'un chef d'état-major général de la Commission de la Marine n'y fait pas d'objections mais elle demande que l'autonomie du commandement de la marine soit respectée et précisée.

Quant à la solution d'un chef unique, n'intervenant pas dans l'exécution, M.

LES DETTES POLITIQUES SONT UN FACTEUR DE TROUBLE DANS L'ECONOMIE MONDIALE

Le paiement des dettes de l'Etat fédéral autrichien

Berlin, 16. — Le docteur Funk, ministre de l'économie du Reich, parlant aujourd'hui à Brême, a déclaré considérer les dettes politiques comme un des facteurs les plus graves de trouble dans l'économie mondiale; il a demandé notamment un arrangement comportant un abaissement du taux d'intérêt de la dette extérieure allemande.

Examinant ensuite le cas de l'Autriche, le docteur Funk a rappelé la session des puissances garanties des emprunts allemands à Bonn et leurs revendications concernant la reconnaissance de ces dettes par le Reich. « Une pareille revendication, a-t-il dit, n'est fondée ni dans la pratique, ni dans la théorie », concl. excl. gauche.

Après la guerre des Boers, les dettes de la République des Boers, les Etats-Unis n'ont pas davantage reconnu après la guerre de Secession les emprunts des Etats du Sud. En ce qui concerne la France, il faut rappeler qu'après la conquête de Madagascar, les dettes de ce pays n'ont pas été traitées comme des dettes de l'Etat français. D'après cette pratique du Droit international, on ne peut exiger du Reich allemand qu'il assume les dettes de l'Etat fédéral autrichien.

Le docteur Funk a affirmé ensuite qu'avant son incorporation au Reich, l'Autriche était dans un état qui laissait prévoir à bref délai une suspension du service de sa dette. Il a repoussé l'argument selon lequel le Reich aurait bénéficié de l'actif autrichien réalisé au moyen des emprunts émis à l'étranger, a-t-il dit, ont servi uniquement à la maintenir artificiellement dans une situation politique qui signifiait un véritable étranglement du peuple autrichien.

UNE ARMÉE FÉMININE POUR LA DÉFENSE ANTI-AÉRIENNE EN GRANDE-BRETAGNE

Londres, 16. — Sir Samuel Hoare, ministre de l'Intérieur, a déclaré au cours d'une interview accordée ce soir à la presse, à la Chambre des Communes, qu'une organisation représentant les femmes de l'armée sera créée dans le pays, venant d'être formée pour participer à la défense anti-aérienne. On espère pouvoir enrôler un demi-million de femmes âgées de 17 à 65 ans.

Crédits pour la visite des souverains anglais

Le Sénat adopte à l'unanimité le projet de loi ouvrant un crédit de 24 millions pour la réception des souverains britanniques.

M. LAURENT EYNAC

Puis M. Laurent Eynac présente l'avis de la commission de l'Air. La commission accepte le principe du ministre de la Défense nationale, car elle estime que la défense nationale est devenue nécessaire pour régler les relations entre les trois armes et répartir les crédits.

M. Laurent Eynac demande au Sénat d'adopter l'article 6 dans la rédaction de la commission de l'armée qui met la défense passive et la coordination au ministre de la Défense nationale et la puissance aérienne active au ministre de l'Air.

Quant à la mobilisation industrielle, M. Laurent Eynac pense que le fait qui domine tout, c'est le considérable potentiel de fabrication du Reich. A Becker, accusée de onze empoisonnements.

A l'audience de ce matin, les docteurs Block et Leroy, chargés d'examiner l'inculpée au point de vue mental, ont fait connaître à la Cour leurs opinions respectives.

« La veuve Becker, précise le docteur Block, est une fondation malade au cynisme et à la perversité, elle est enjouée et « roule » son monde avec un art consommé; sa moralité est douteuse. Bref, elle incarne le génie de la malfaisance ».

Le témoin insiste particulièrement sur la perversité avérée de l'accusée. Mais cette persistance, ajoute-t-il, ne relève nullement de l'aliénation mentale. Rien, dans sa mentalité, ne peut être invoqué pour diminuer sa responsabilité ».

La veuve Becker souffre-t-elle du cœur et dit-elle faire usage pour elle-même de digitale ? A ces deux questions, le docteur Leroy répond formellement et non ? L'accusée ne présente aucun trouble cardiaque.

Après la déposition des deux médecins, est à nouveau question de l'achat de digitale. Trois Pharmacologues interrogés sur ce point racontent dans quelles circonstances la veuve Becker leur acheta, à plusieurs reprises, des flacons de digitale.

LE PROCÈS DE LIÈGE

LA VEUVE BECKER « incarne le génie de la malfaisance »...

déclare un médecin aliéniste

Liège, 16. — Après un jour de liberté accordé aux jurés, la Cour d'assises de Liège a poursuivi le procès de la veuve Becker, accusée de onze empoisonnements.

LE VOYAGE EN FRANCE DES SOUVERAINS BRITANNIQUES

Le séjour des Souverains en France est donc un événement très heureux et — nous l'avons dit — depuis de longues années déjà, les hôteliers et hôteliers ont travaillé dans ce but.

Les grands couturiers, les tailleurs parisiens ainsi que leur personnel sont, sur les dents et jamais ils n'ont eu comme en ce moment une telle activité. Les commandants Bijoux, orfèvres et colporteurs ne sont pas mécontents non plus. Tout s'annonce bien pour eux car les fêtes qui se dérouleront durant ces jours de séjour de nos souverains, seront de véritables fêtes de la mode et de la haute couture. On annonce, en effet, un bal des Bijoux qui se donnera au théâtre de la Comédie-Française, à Brême, avec « fête de la rose », une soirée à l'Élysée avec le concours des artistes de la Comédie française, une autre soirée à l'Opéra, etc. etc.

La Capitale sera décorée de plus de 100.000 drapeaux français et de britanniques que confectionnent actuellement les ouvrières en chambre et on estime que ce chiffre sera de beaucoup supérieur. L'Hôtel de Ville de Paris recevra une décoration sans précédent dans l'histoire de cet édifice.

Passons maintenant aux appartements de leurs Majestés :

Les bâtiments du Quai d'Orsay sont devenus le plus bruyant des chantiers de Paris et dans le plâtre et la poussière tous les représentants des corps du bâtiment se trouvent réunis. C'est le grand nettoyage; c'est la restauration somptueusement parée du Palais où, avec austérité, se discutent les grands problèmes internationaux. Partout ce ne sont que charpentiers, peintres, menuisiers, bûches et dans le vacarme des marteaux qui frappent, des scies qui courent les pierres ou le bois, 400 ouvriers en combinaison bleue ou rouge sont affairés. « Le Salon de Beauvais » commence à prendre figure, écrit un de nos confrères parisiens. Il sera superbe, car deux gardes et policiers veillent sur les chefs-d'œuvre de l'art qui sont déjà assurés pour plus de 7 millions.

L'appartement de la reine fait en style Louis XVI permettra d'y réunir un mobilier de ces tentures aux couleurs favorites de Sa Majesté vert tilleul et blanc crème. On dit même que le lit sera celui de Marie-Antoinette !

L'appartement du roi, au mobilier du plus pur style Empire, sera occupé par le roi George V, séjournera en 1914. Le lit ? « Un de ceux où coucha Napoléon Ier et le bureau un de ceux où Bonaparte écrivit quelques-unes de ses fameuses lettres » assure toujours notre confrère parisien.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte tout est mis en œuvre pour que le séjour de nos illustres hôtes soit aussi agréable que possible.

De sévères mesures de police

Nous avons signalé les mesures très sévères de police prises tant à Paris qu'à Versailles.

A Villers-Bretonneux où le Mair: M. le Dr Vendeville, Chevalier de la Légion d'honneur, recevra les Souverains ainsi que M. Lebrun, Président de la République, les dispositions suivantes sont prises :

» Les portes de toutes les maisons doivent être fermées deux heures avant le passage du cortège et tous les locataires doivent être munis d'un laissez-passer en règle.

» Les magasins, boutiques ou ateliers et autres locaux commerciaux seront fermés à la clientèle une heure avant le passage du cortège et jusqu'à la levée du service d'ordre.

» Aucun tréteau, aucun banc, aucune chaise ne pourront être installés. Défense de s'approcher de plus de 50 mètres d'un rayon de 5 kilomètres de 8 h. à 18 h.

» Il en sera de même sur la route nationale de Longueval.

Enfin toutes les personnes qui assisteront au défilé devront être munies de laissez-passer et de pièces d'identité ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 17 Juin 1938 : Soleil : Lever, 3 h. 48 ; coucher, 19 h. 55 ; Lune : Lever, 22 h. 20 ; coucher 8 h. 08. Ajouduhuo : Saint-Avit : Demain : Saint-Florent.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 16 Juin 1938, à 17 h. 45 : Baromètre : 760 mm. ; Humidité : la veille, à 17 h. 45 : 2 mm. 3 ; Thermomètre : 17° ; Pluie : 19.1 ; Minima : 8.9 ; Maxima : 17.1 ; Vent : variable ; Etat du ciel : Partiellement nuageux ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 45 : Néant ; Direction du vent : Nord ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : Rares nuages ; Prévisions pour aujourd'hui : Beau temps.

LEGIION D'HONNEUR.

Dans la récente promotion de la Légion d'honneur, au titre des Affaires Étrangères, nous relevons le nom de M. Jean SALQUE, officier de Saint-Sigolène (Hte-Loire), nommé Chevalier.

Depuis la fin de la guerre, M. Jean SALQUE a rempli sans interruption les fonctions de délégué pour la France d'une œuvre de rapprochement entre les étudiants Canadiens et les étudiants Français.

Grâce à son activité, c'est par centaines que, chaque année, les universitaires du Canada sont venus visiter notre pays et lui adresser nos plus vives félicitations.

CONTRE LA GUERRE

Le débat aux Communes sur la coopération américaine

Londres, 16. — M. Arthur Henderson a rappelé cet après-midi à la Chambre des Communes, les paroles récentes de M. Cordell Hull, exprimant le désir du gouvernement américain de coopérer avec les autres nations à la réalisation d'un accord efficace en vue de la limitation et de la réduction des armements, d'aider par tous les moyens possibles au règlement pacifique des différends internationaux et de rechercher en commun, avec les autres nations, les moyens d'humaniser par voie d'accords les méthodes actuelles de guerre.

L'orateur a demandé si le gouvernement britannique était prêt à formuler des offres semblables et afin de donner une preuve de ses bonnes intentions, à renoncer aux bombardements aériens dans les opérations de police sur la frontière nord-ouest des Indes et ailleurs.

La réponse de M. Chamberlain

Au sujet de la limitation des armements et du règlement pacifique des différends, M. Neville Chamberlain a répondu : « Le gouvernement est entièrement d'accord avec les sentiments exprimés par M. Cordell Hull et il est toujours prêt à coopérer avec les autres nations sur ces questions. »

Toutefois, M. Henderson ayant demandé si le gouvernement indiquerait son désir de se joindre au gouvernement américain pour formuler des propositions définies en vue d'arrêter la course aux armements, M. Chamberlain a suggéré qu'il allait faire une tentative dans ce sens.

Quant aux méthodes de guerre, M. Chamberlain a également déclaré que le gouvernement britannique est prêt à coopérer avec les autres nations à la recherche d'un accord destiné à humaniser les méthodes de guerre. Le gouvernement ne permet pas, a-t-il ajouté, que la question des bombardements au cours d'opérations de police constitue un obstacle sur la voie d'un tel accord.

L'AFFAIRE WEIDMANN

JEAN BLANC a été mis en liberté provisoire hier...

« cependant que « le tueur » et Million étaient conduits à la Caverne des Brigands pour la reconstitution du meurtre de M^{rs} Keller

Versailles, 16. — Après six mois d'incarcération dans les locaux de la prison St-Pierre, à Versailles, Jean Blanc, complice de la bande Weidmann, a été mis ce matin en liberté provisoire sous caution de 20.000 fr.

C'est à 10 h. 25 exactement, que la lourde porte de la prison St-Pierre donnant sur la rue Clemenceau, s'ouvrit et, livra passage au camarade de Million de Weidmann. Jean Blanc se dirigea aussitôt vers son avocat, M. Pares, et son frère Louis, à qui il serra les mains. Jean Blanc se laissa photographier par les reporters qui étaient là. De nombreux autres qui avaient été prévenus de la mise en liberté de Jean Blanc, stationnaient depuis le début de la matinée aux abords de la prison.

Avant de prendre place dans la voiture automobile de son avocat, Jean Blanc tint à déclarer qu'il était complètement innocent et qu'il conservait une grande reconnaissance, tant à son avocat M. Pares, qu'à M. Berry, juge d'instruction, qui avait signé sa mise en liberté provisoire.

Jean Blanc prit alors la direction de Montmorency où l'attend sa mère.

A 10 h. 55, Weidmann et Million prirent place dans un fourgon cellulaire automobile escorté de quatre gendarmes et d'un adjudant. Le fourgon prit aussitôt la direction de Fontainebleau où à 13 h. eut lieu, à la Caverne des Brigands, la reconstitution de l'assassinat de Mme Keller.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX